

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

## Office fédéral de l'énergie OFEN

Section Force hydraulique

Statistique des aménagements hydroélectriques de la Suisse

## Tableau 20: Centrales existantes des aménagements de pompage-turbinage pur, classées par bassins fluviaux

Etat au:1er janvier 2018

Puissance maximale disponible aux bornes des alternateurs
Production movenne annuelle escomptée (pompage-turbinage non compris)

Centrales  Hiver Eté Anr  Rhin 1 5.00	Bassin fluvial	Nombre de		Production escomptée (GWh) (1GWh = 1 Mio kWh)		
Rhin 1 5.00		centrales		Hiver	Eté	Année
Aar       1       382.00         Reuss       1       140.00         Rhône       1       140.00         Tessin       Adda       Inn         Adige       3       527.00	ar euss mmat hône essin dda n dige	1	382.00 140.00			

Ittigen, le 23.4.2018 Page: 1 / 1

<sup>-</sup> Seules les centrales d'une puissance maximale égale ou supérieure à 300 kW sont prises en considération.

<sup>-</sup> L'emplacement des 3 centrales est déterminant pour leur répartition selon les bassins fluviaux.